

Les irradiés montent au front

Les victimes des essais nucléaires français multiplient les actions en justice, pour réclamer réparation, et les associations qui les soutiennent gagnent en influence. L'État continue d'affirmer que ses expériences étaient « propres ».

Bernard L., sous-officier de carrière, est affecté à Reggane en Algérie en avril 1963. Quand il rentre en France, l'hôpital militaire de Clamart le déclare victime d'une irradiation. À son épouse, il est demandé de taire le diagnostic : aplasie médullaire globale (maladie des cellules sanguines attribuable à une atteinte toxique). Philippe B. est affecté en décembre 1975 comme plongeur de renfort sur les atolls polynésiens de Mururoa et de Fangataufa, où ont lieu des essais nucléaires français. Vingt-six ans plus tard, il apprend qu'il est atteint d'un myélome multiple, forme de cancer de la moelle osseuse due à une exposition à des radiations ionisantes. Il réclame à l'armée son dossier médical ainsi que les résultats de ses examens dosimétriques, lesquels tardent à venir. Joseph K. effectue son service militaire à Mururoa en 1969. En 1971, il y trouve un emploi dans le civil. En juillet 1979, il y travaille encore quand un accident radioactif se produit. Jamais il ne porte dosimètre ou vêtement de protection. Il se marie en 1974, six de ses onze enfants meurent peu après leur naissance...

Soldats du contingent, civils du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et d'entreprises sous-traitantes, militaires professionnels, métropolitains, Algériens, Polynésiens : environ 150 000 personnes ont participé, involontairement pour la plupart, et sans préparation, aux 210 essais nucléaires effectués par la France au Sahara puis en Polynésie entre 1960 et 1996.

Bruno Barrillot les appelle « les irradiés de la République ». Dans un essai appuyé sur un grand nombre de témoignages (1), le cofondateur du Centre de documentation et de recherche sur la paix et les conflits (CDRPC) met en évidence une série de négligences, de mensonges et d'accidents qui démontrent l'étendue du sacrifice humain engendré par les expériences nucléaires. Ce que la France refuse d'admettre depuis quarante ans. Les victimes ont donc décidé d'aller en justice pour exiger de l'État qu'il reconnaisse ses responsabilités et leur donne réparation. En 2001, elles se sont regroupées en associations, et certaines commencent à obtenir gain de cause devant les tribunaux. Parallèlement, la loi



Antoine Sanguinetti, ancien chef d'état-major, et Simone de Bollardière écoutent les témoignages de vétérans des essais nucléaires.

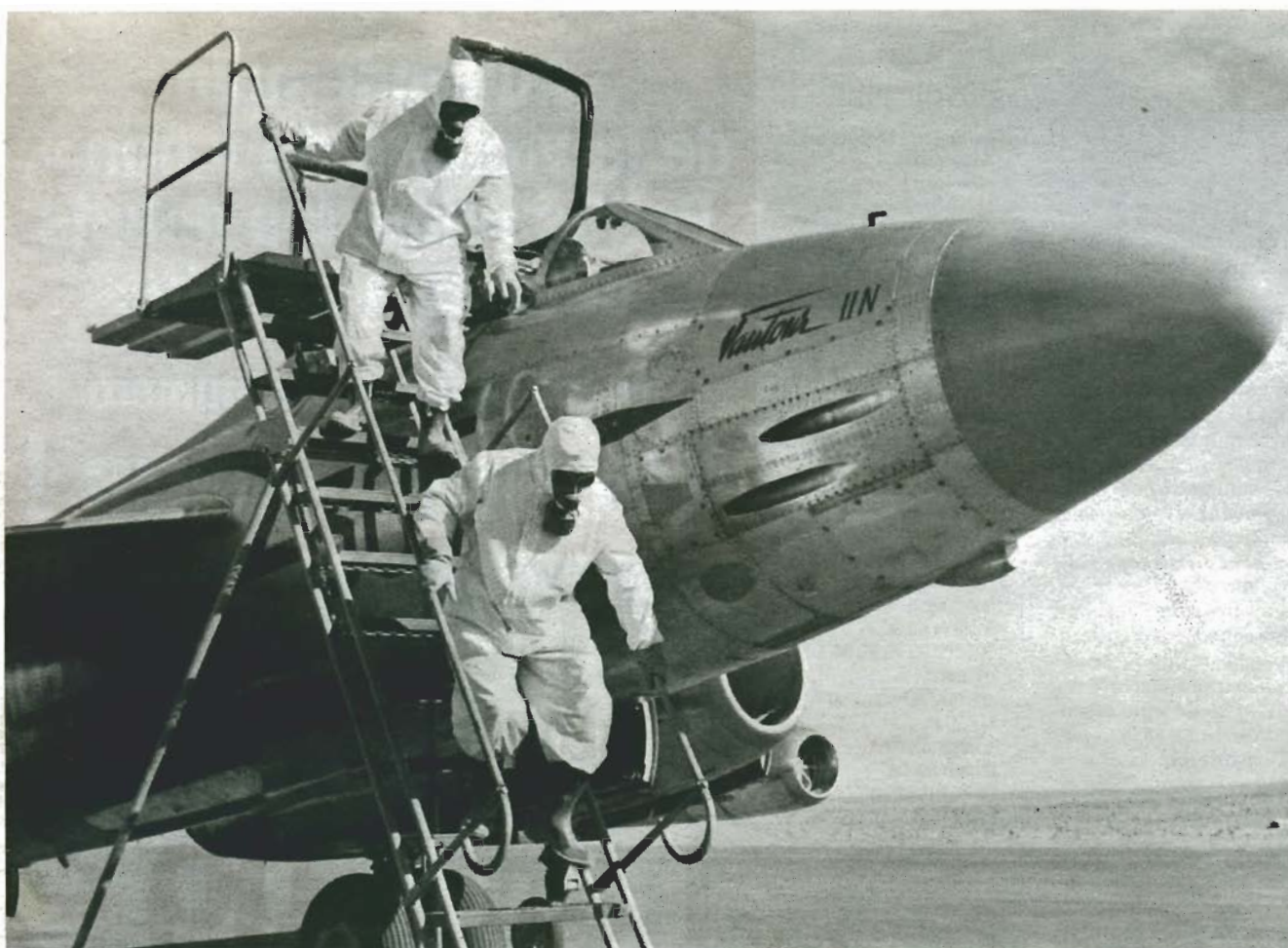
Kouchner de 2002 sur les droits des malades a favorisé l'accès aux dossiers médicaux, Médecins du monde a dépêché une mission en Polynésie en 2003, des propositions de loi en faveur des victimes ont été déposés, et des dossiers secrets ont été rendus publics en mai : le barrage du ministère de la Défense commence à craquer.

Participer à la grande aventure de la bombe. C'est dans cet état d'esprit qu'en 1960 de nombreux soldats du contingent partent en Algérie, où se déroulent les premières expériences nucléaires françaises. La consigne : rien à craindre des radiations. La première bombe explose dans l'atmosphère à Reggane (Sahara) le 13 février. Deux ans plus tard, une nouvelle technique de tir est inaugurée dans le flanc d'une montagne. Catastrophe. La montagne s'ouvre sous l'impact et laisse échapper un énorme nuage noir. Dans la tourmente, certains s'enfuient, des soldats sont oubliés sur place, les auxiliaires touaregs sont abandonnés. « Faire respecter le couvre-feu... S'il y a lieu, rassurer la population en lui rappelant qu'elle ne risque rien ; qu'elle doit faire confiance à cette France qui ne lui a apporté que du bien », précisait une note de service de l'ancien soldat Michel Verger, datée du 4 février 1960. Après cet accident, la France ignore la signature, en 1963, du Traité d'interdiction des essais nucléaires atmosphériques par les États-Unis, l'URSS et le Royaume-Uni, et revient aux essais en atmosphère. Entretemps, l'Algérie est devenue indépendante. La France y poursuit pourtant ses expériences jusqu'au 16 février 1966, date à laquelle elle se replie en Polynésie. Cent quatre-vingt-treize essais sont effectués dans cette nouvelle zone après les dix-sept réalisés dans le Sahara.

Selon Bruno Barrillot, la Polynésie et les archipels voisins auraient subi l'équivalent de 675 « Hiroshima ». Comment croire à la thèse de retombées sans danger pour la santé et l'environnement ? C'est pourtant celle que continue de défendre le ministère de la Défense. En 1995, la reprise des essais annoncée par Jacques Chirac déclenche la colère des Polynésiens soutenus par les ONG et des mouvements d'église. Le 4 juillet 2001, l'association Moruroa et tatou se constitue à Tahiti autour des anciens travailleurs des sites nucléaires polynésiens. Parallèlement, en métropole, et du fait de la polémique déclenchée par le « syndrome du Golfe » (maladies contractées suite à la guerre en Irak, possiblement dues à des irradiations), l'Association des vétérans des essais nucléaires français (Aven) s'est créée le 9 juin 2001. En Algérie, une Association des victimes des essais atomiques français au Sahara émerge en février 2003. Si cette dernière peine à se faire entendre, les associations polynésiennes et françaises ont gagné en influence depuis quatre ans. Leur nombre de membres ne cesse de croître. L'Aven, par exemple, en compte aujourd'hui près de 3 000. Leur combat : recenser les personnels civils et militaires qui ont travaillé dans les centres d'expérimentation du Sahara et du Pacifique, lever le « secret Défense » pour gagner l'accès aux dossiers médicaux militaires, obtenir une présomption d'origine des maladies radio-induites, la création d'une commission de suivi des essais et la mise en place d'un fonds d'indemnisation des victimes.

Contrairement aux États-Unis, au Royaume-Uni, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, qui ont adopté un appareil législatif accordant réparation à leurs

Contrairement aux États-Unis, au Royaume-Uni, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, qui ont adopté un appareil législatif accordant réparation à leurs vétérans, et aménageant un suivi de leur santé ainsi que de celle de leurs enfants, la loi française continue de faire l'impasse sur la question.



Un avion équipé pour l'observation du nuage radiatif qui suivra l'explosion du premier engin nucléaire français, à Reggane, en Algérie, le 13 février 1960.



Le général de Gaulle assiste à des essais nucléaires en Algérie, en 1957.



L'entrée du bunker de la plate-forme de tirs nucléaires, à Mururoa.

vétérans, parfois même aux populations voisines des sites nucléaires, et aménageant un suivi de leur santé ainsi que celle de leurs enfants, la loi française continue de faire l'impasse sur la question. Plusieurs propositions de loi ont pourtant été déposées devant l'Assemblée nationale. La dernière, soumise le 7 juillet au groupe PS par les députés PRG Paul Giacobbi et Christiane Taubira, envisage « la présomption d'un lien

de causalité entre d'une part les essais ou accidents nucléaires et d'autre part les pathologies développées par les personnels, civils ou militaires, ayant travaillé sur les sites concernés », ainsi que – avancée notoire par rapport aux précédentes propositions – « aux populations présentes dans les zones contaminées ». Par ailleurs, une information judiciaire a été ouverte le 20 septembre 2004 à Paris pour enquêter sur les conséquences des essais

sur les personnes qui y assistaient. Une plainte « contre X » a été déposée pour « homicide involontaire » et « atteinte volontaire à l'intégrité physique ayant causé une incapacité totale de travail ». « En tant que médecin humanitaire, j'estime que les essais nucléaires français posent, au-delà du problème de santé publique, un problème de responsabilité morale et politique », explique Michel Brugière, directeur général de

Dossier

Médecins du monde. À la demande de l'association Moruroa e tatou, l'organisation a enquêté pendant plus de six mois auprès de 900 travailleurs polynésiens. Principale difficulté : établir un lien entre des pathologies qui se déclarent tardivement et d'éventuelles expositions à des irradiations. Médecins du monde a donc opté pour la position américaine, qui consiste à se référer à une liste de maladies malignes inductibles par la radioactivité. « *C'est une attitude intéressante de la part d'un pays face à un risque qu'il a fait courir à des personnes*, souligne Michel Brugière. *On n'est pas capable de démonter la traduction de ce risque, mais le doute doit profiter aux individus. Surtout quand on entend Jacques Chirac déclarer aux Polynésiens : "La République n'oublie pas."* »

Pour Médecins du monde, la mission consistait principalement à établir des dossiers solides pour Jean-Paul Teissonnière, avocat spécialiste des questions d'intoxications collectives, qui assure la défense des victimes des essais. Le combat se déroule essentiellement sur le terrain juridique. « *La tâche la plus dure*, explique Jean-Paul Teissonnière, *consiste à rendre visible une catastrophe qui ne l'est pas.* » L'enjeu est double : obtenir l'indemnisation des victimes et entamer la recherche de responsabilités. Aujourd'hui, près de 200 dossiers sont en cours de dépôt devant des tribunaux de métropole et de Polynésie. Individuellement, ils ont assez peu de chance d'aboutir. D'où l'intérêt, défend Jean-Paul Teissonnière, « *de donner une dimension sociale à cette affaire* ». Le travail des associations, relayé par les médias, a impulsé une dynamique. Elle commence à porter ses fruits. Le 7 juin, André Mézières, ancien appelé du contingent en Algérie dans la zone proche des essais entre 1962 et 1964, atteint de polymyosite (paralysie progressive) depuis cinq ans, s'est vu accorder une pension d'invalidité par le tribunal des pensions militaires de Tours. Le 13 juin, c'est devant le tribunal des pensions militaires de Brest que Michel Cariou, officier de radioprotection de 1966 à 1972 à Mururoa et à Fangataufa, affecté de plusieurs pathologies cancéreuses dont un cancer de la thyroïde depuis 1997, a obtenu gain de cause. « *C'est la première fois qu'un tribunal fait état d'un lien de présomption entre une maladie et une exposition aux radiations* », a commenté Michel Verger, vice-président de l'Aven. Le cabinet Teissonnière a évoqué une « *jurisprudence formidable* » face à ces décisions obtenues « *sans expertises médicales* ». De quoi, peut-être, entailler un peu plus le bouclier du ministère de la Défense, qui a déjà pris un coup le 18 mai quand le CDRPC a publié dans la revue *Damoclès* des documents militaires secrets relatifs aux essais nucléaires en Polynésie. Selon ces documents, une évacuation préventive de l'archipel des Gambier, menacée par des retombées radioactives en 1966, aurait été exclue « *pour des motifs politiques et psychologiques* ». D'après Patrice Bouveret, de la revue *Damoclès*, cité par *Libération*, « *les responsables [...] étaient au courant des dangers et, sciemment, n'ont pas pris les mesures pour protéger les gens* ». La contamination mesurée aurait été 142 fois plus élevée que dans la zone interdite de Tchernobyl. Pour lever le silence sur les essais nucléaires français et déclencher l'ouverture des archives de l'époque, le cabinet Teissonnière travaille actuellement au regroupement des dossiers. Un grand procès du nucléaire devrait s'ouvrir à l'automne à Paris.

INGRID MERCKX

(1) *Les Irradiés de la République*, Bruno Barillot, Complexe, 238 p., 10 euros.

Aven, 187, montée de Choulans, 69005 Lyon. Site : aven.org

Moruroa e tatou, BP 545698716, Pirae, Tahiti.

Association des victimes algériennes des essais nucléaires français, c/o Bendjebbar, 189 cité Jourdain les castors, Oran.

Pour en savoir plus

– **L'Histoire secrète de la bombe atomique française**, André Bendjebbar, Le Cherche-Midi, 2000, 403 p., 21 euros.

– **Affaires atomiques**, Dominique Lorentz, Arènes, 2001, 604 p., 27 euros. Sur l'histoire française de la prolifération atomique.

– « **L'Arme nucléaire, totem et tabou** », Alternatives non-violentes, dossier n° 130 (printemps 2004). Parce que la menace nucléaire n'est pas derrière nous. Tél. : 02 35 75 23 44, courriel : anv.revue@wanadoo.fr

– **Deux Siècles d'histoire de l'armement en France**, dir. Dominique Pestre, CNRS éditions, 427 p., 3 euros, une somme, par une vingtaine de spécialistes.

– **La Filière nucléaire du plutonium**, Jean-Pierre Morichaud, éditions Yves Michel, 2002, 9,50 euros. Tout sur la filière de ce radioélément matière à bombe.

– **Les Silences de Tchernobyl**, G. Grandazzi, F. Lemarchand, Autrement, 2004, 240 p., 19 euros. Le drame sanitaire post-Tchernobyl.

– **Drôle d'époque** n° 16 (printemps 2005). Comment penser Hiroshima et Nagasaki soixante ans après ? Tél. : 03 83 93 36 99, site : www.droledepoque.com

– « **Les Utopies technologiques** », les cahiers de Global Chance n° 20, fév. 2005. Un numéro passionnant. Courriel : globalchance@wanadoo.fr.

– « **Sortir du nucléaire** » n° 26, fév. 2005. La publication du réseau éponyme présente un dossier complet sur les turpitudes du nucléaire militaire.

– **La Revue durable** n° 16 (juil.-août 2005) revient sur Hiroshima et Nagasaki. larevue durable.com